



Héritage conflictuel décès de mon père

Par **violette19**, le 12/06/2008 à 16:48

après le décès de mon père en 2007 mes frères et ma soeur n'ont pas fait de demande de succession, mais juste une liste dévolutive faite par notaire, aujourd'hui ils me demandent de signer une procuration comme quoi je donne ma part d'héritage, chose que je refuse mais n'ayant plus de nouvelles de ma famille je pense qu'ils ont signer à ma place, je ne sais quel recours je peux avoir afin de récupérer ce qui me revient. dois je aller au tribunal exposer ce problème ?

Par **Tisuisse**, le 12/06/2008 à 17:04

Avant toute chose, adressez-vous au notaire chargé de la succession, si vous le connaissez.

Par **Marion2**, le 13/06/2008 à 20:46

Ils n'ont pas pu signer à votre place si aucune procuration n'a été faite. Contactez le notaire pour savoir où en est la succession.